

FICHE PROGRAMME

Port du harnais sur sites non équipés (M02)

Travailler en hauteur là où rien n'est prévu : créer ses ancrages provisoires, sa ligne de vie et savoir réagir face à une personne suspendue.



DURÉE	EFFECTIF	FORMAT	PRÉREQUIS	VALIDATION
14h 2 jours	1 à 6 stagiaires	Intra / Inter vos locaux ou centre ITFH	Aptitude médicale travaux en hauteur	Attestation avec avis du formateur

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- 1 Identifier les risques de chute de hauteur et les moyens de prévention
- 2 Choisir, vérifier et régler son harnais et ses EPI antichute
- 3 Choisir des ancrages adaptés sur sites équipés et non équipés
- 4 Créer des ancrages provisoires, une ligne de vie provisoire ou une main courante en corde
- 5 Utiliser antichute mobile, antichute à rappel automatique et longes doubles en sécurité
- 6 Connaître les principes d'évacuation d'une personne suspendue

Public concerné

Salariés intervenant sur des sites sans infrastructure permanente, où il faut installer ses propres dispositifs de sécurité : couvreurs, charpentiers, étancheurs, façadiers, maintenance multisite, bâtiments anciens, inspecteurs et contrôleurs techniques, agents d'espaces verts.

Prérequis : Aucune contre-indication médicale aux travaux en hauteur, maîtrise du français écrit et parlé, 18 ans révolus (sauf dérogation). Accessible aux débutants comme aux confirmés.

Pourquoi former vos équipes ?

Répondre à l'obligation

Formation et entraînement au port des EPI (R4323-106), secours possible à tout moment (R4323-61).

Protéger vos équipes

Sans équipement permanent, la sécurité repose sur le choix des ancrages et la qualité de l'installation.

Intervenir partout

Des équipes capables de sécuriser elles-mêmes un chantier gagnent en autonomie.

Nos engagements

- ✓ Formateurs spécialistes du travail en hauteur
- ✓ Centre équipé : structures d'entraînement réelles
- ✓ Groupes de 6 maximum : chacun pratique
- ✓ Devis sous 48 h, session sous 2 semaines

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code du travail, art. R4323-58 à R4323-61 (travaux temporaires en hauteur, EPI)
- Code du travail, art. R4323-61 : un travailleur sous EPI ne doit jamais rester seul
- Code du travail, art. R4323-104 à R4323-106 (formation et entraînement au port des EPI)
- NF EN 363 (systèmes antichute), NF EN 361 (harnais), NF EN 795 (ancrages)
- NF EN 353-1/-2, 354, 355, 360 (antichutes mobiles, longes, absorbeurs, rappel auto.)

97 %
de stagiaires satisfaits

100 %
de réussite aux évaluations

Programme détaillé

Deux jours d'alternance théorie et pratique : maîtrise du harnais sur sites équipés, puis création d'ancrages et de lignes de vie provisoires sur structures non aménagées.

01 Module théorique

- Sensibilisation aux chutes de hauteur : causes et conséquences
- Textes européens et nationaux, droits et devoirs employeur / salarié
- Protection collective (prioritaire) et protection individuelle : normes, obligations
- Notions techniques : force choc, facteur de chute, tirant d'air
- Test d'évaluation théorique

02 Évoluer sur sites équipés

- Choisir, vérifier et régler ses EPI selon la situation de travail
- Analyser les risques sur les moyens d'accès et le poste de travail
- Choisir les ancres adaptés et se déplacer sur une ligne de vie
- Utiliser antichute mobile, antichute à rappel automatique et longes doubles

03 Sécuriser un site non équipé

- Créer des points d'ancrage provisoires sur structures non aménagées
- Installer une ligne de vie provisoire et/ou une main courante en corde
- Sensibilisation à l'évacuation d'une personne suspendue
- Mises en situation : analyse, actions correctives, bilan personnalisé

MÉTHODES & MOYENS

- Pédagogie active : alternance théorie et pratique
- Structures d'entraînement équipées et zones non aménagées
- EPI réels, ancres provisoires, cordes et lignes de vie temporaires
- Entraînement au port effectif pour chaque stagiaire
- En intra : salle et équipements nécessaires à la pratique fournis par le client

ÉVALUATION

- Test d'évaluation théorique
- Mises en situation pratiques : analyse et actions correctives
- Bilan et évaluation individualisés
- Questionnaire de satisfaction à chaud

VALIDATION

Attestation de formation remise en fin de stage, avec avis du formateur sur l'aptitude au travail en hauteur et les compétences acquises.

INTERVENANTS

Formateurs du centre 3M – ITFH, spécialistes du travail en hauteur et des équipements antichute, issus du terrain.

MODALITÉS PRATIQUES & ACCÈS

Partenaire	Formation réalisée en partenariat avec 3M – Centre de formation ITFH (Villeneuve-la-Garenne).
Délai d'accès	Sous 2 semaines après acceptation du devis
Maintien des acquis	Recyclage préconisé tous les 3 ans (1 jour, 7h)
Accessibilité	Ouverte aux personnes en situation de handicap, adaptation étudiée au cas par cas. Référent handicap : Gilles Dazzi.

Lieu	Intra-entreprise dans vos locaux ou inter-entreprises au centre 3M – ITFH
Tarif	Sur devis personnalisé selon contexte (effectif, lieu, dates)
Inscription	Sur devis, par téléphone ou e-mail. Convention et convocation envoyées avant la session.

Un projet de formation ? Devis personnalisé sous 48 h.

06 74 46 66 41 · contact@vitalforma.fr · www.vitalforma.fr